

2024 - 57 Séance du Conseil municipal du 15 avril 2024
Service : Aménagement du territoire
Référence : JH

Objet : **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2023 - INFORMATION**

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 9 avril deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHE, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Olivier MICHE, Patrice BOLO, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Farid OULAMI, Adeline BRETIN.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU

Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS

Patrick EVIN à Michel LUCAS

Ludivine BEN BELLAL à Yvan VALLEE

Yves ANDRIEUX à Hélène RAUHUT-AUVINET

Françoise FOUBERT à Adeline BRETIN

Olivier SCOTTO à Olivier MICHE

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers effectivement présents : 28

Secrétaire : Sylvie PELLOQUIN

Rapporteur : Michel Lucas

EXPOSE

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de plus de deux mille habitants de prendre chaque année une délibération portant sur leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions menées en 2023 concernent l'intégration dans le patrimoine communal d'emprises aménagées par Loire Océan Développement sur les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Métairie et Ouest Centre-Ville, avec l'intégration de 2,3 hectares d'espaces verts.

Par ailleurs, la Ville n'a pas procédé à des cessions de ses propriétés.

Le bilan de ces opérations, figurant sur le tableau ci-après, doit être annexé au compte administratif.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement du Territoire et Cadre de Vie du 28 mars 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 8 avril 2024 ;

Vu le bilan des acquisitions et cessions immobilières ci-annexées ;

Le rapporteur propose de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 15 AVR. 2024

Sylvie Pelloquin
Le secrétaire de séance

Carole Grelaud
Maire



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 22/04/2024 au 22/06/2024
et transmise en Préfecture le 15/04/2024
informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par
télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

ACQUISITIONS REALISÉES PAR LA VILLE EN 2023

DESTINATION	DATE	PARCELLES (« B » si bâties)	SUPERFICIE	ADRESSE	VENDEURS	ORIGINES DE PROPRIETE	PRIX
Espaces verts ZAC de la Métairie phases 3 et 4	25/10/2023	BD 497, 507, 508, 510, 512, 513, 514, 516, 518, 520	15 053 m ²		Loire Océan Développement		GRATUIT
Espaces verts ZAC Ouest Centre Ville	25/10/2023	CZ 394 DE 239 DH 515, 516, 520, 521 CI 457, 491, 494	8 156 m ²		Loire Océan Développement		GRATUIT

VENTES REALISÉES PAR LA VILLE EN 2023

DESTINATION	DATE	PARCELLES (« B » si bâties)	SUPERFICIE	ADRESSE	ACQUEREURS	ORIGINES DE PROPRIETE	PRIX
Sans objet							